Le réseau de transport d'électricité

Actualités : Optimisation de la gestion de la tension

Commission Accès au Réseau du 21/03/2023

CURTE

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Nouvelle législation sur la gestion de la tension

Le **texte de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables** inclut un volet permettant de solliciter les capacités existantes des producteurs HTA pour gérer les contraintes de tension sur les réseaux publics

Article 30

I. - A titre expérimental et pour une durée de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, la prescription relative à l'énergie réactive par une installation de production, précisée dans les contrats d'accès au réseau de distribution des producteurs en cours d'exécution, est définie par les gestionnaires de réseau de distribution pour compenser les élévations de tension sur les réseaux publics de distribution et de transport lorsque cela est techniquement possible



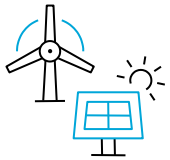
RTE a identifié et partagé avec les distributeurs un besoin de plus de 300 postes sources en contrainte en termes de tension hautes



RTE se rapproche des distributeurs pour demander l'application d'une consigne saisonnière en tangente phi aux producteurs HTA en départ direct, dans la limite de leurs capacités effectives

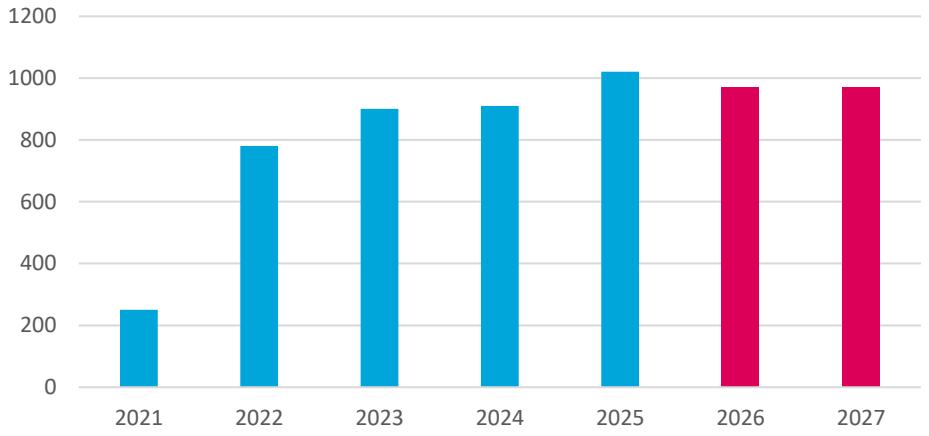
RTE poursuit ses investissements en selfs

- Les contraintes de tensions hautes ont lieu principalement la nuit, même **sans production EnR**
- La dynamique de consommation de réactif est à la hausse d'environ **700 Mvar/an**



Une combinaisons des différents leviers de réglage de la tension est indispensable : des investissements par les gestionnaires de réseau et l'utilisation des capacités de réglage de la tangente phi des producteurs

Projets de selfs par année de mise en service
(hors raccordement de l'éolien en mer)



RTE investira 120 M€ supplémentaires dans des moyens de compensation en 2026 et en 2027

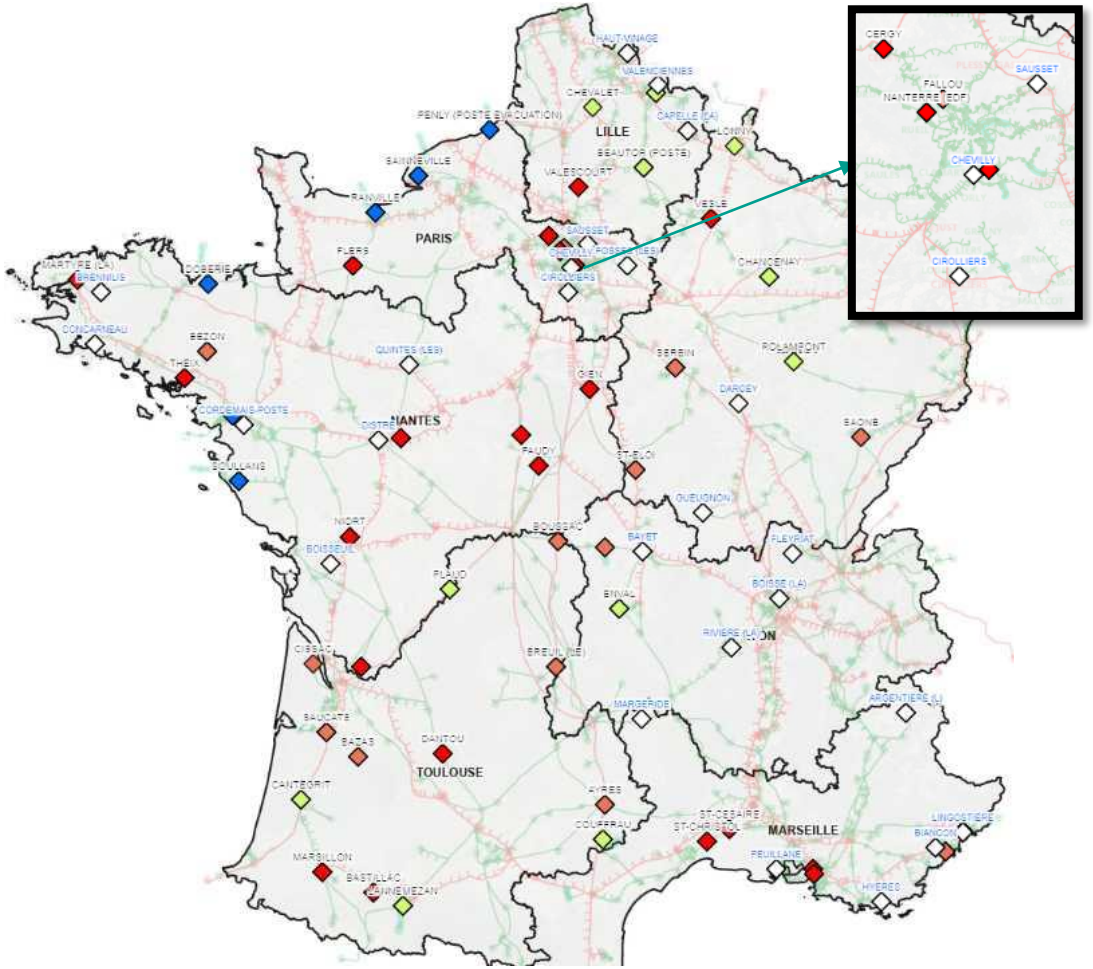
Une pluralité des causes et des zones concernées

Les causes du besoin d'investissement

Réseaux HTB et HTA moins chargés (EnR)

Raccordements en souterrain et enfouissement de lignes

Consommations de plus en plus capacitives



Etude nationale 2020	23 selfs
Autres études (PTF, études régionales, …)	14 selfs
S3R	13 selfs
Offshore	29 selfs
Etude nationale 2022	24 selfs

RTE prévoit d'installer 103 selfs jusqu'en 2027

Panorama des travaux sur la tension

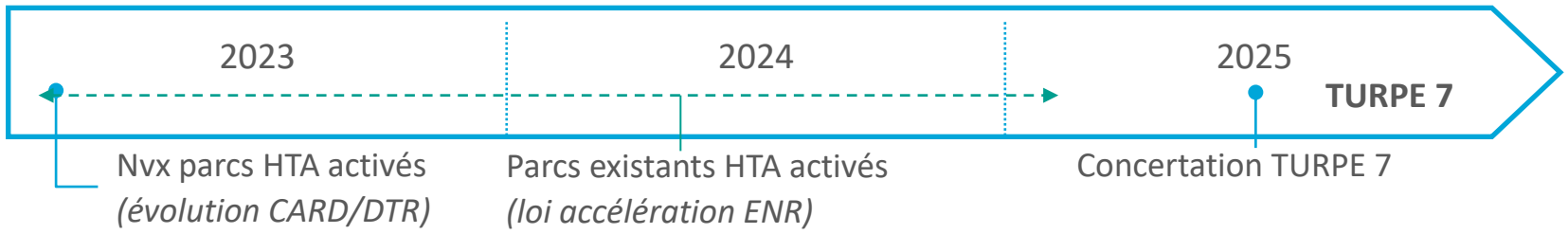
Instruction des différents leviers RPT et RPD pertinents au sens de la collectivité pour la gestion des tensions, en distinguant ceux disponibles à court et moyen terme

Ce qui a été réalisé

- **Concertation terminée** du CARD et DTR Enedis ouvrant la sollicitation en réglage des **nouveaux parcs** HTA (à compter de janvier 2023)
- Loi accélération des ENR **promulguée** en mars 2023 permettant de recourir aux capacités effectives **des parcs HTA existants** pour une durée de 2 ans
- Décisions d'investissements en **selfs** sur le RPT

En cours ou reste à faire

- Suivre le **déploiement opérationnel** des parcs existants permis par la loi ENR
- Etudes de dispositifs à l'échéance de la concertation TURPE 7
- A moyen terme, une étude de faisabilité technique et une analyse coût/bénéfice préalables à l'utilisation d'autres leviers



Le réseau de transport d'électricité

Merci !

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)